

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement 2024-03 modifiant le plan d'urbanisme en vigueur afin d'y intégrer les îlots de chaleurs et les mesures permettant de les atténuer.

AVIS PUBLIC est donné ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 13 août 2024, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 2024-03 modifiant le plan d'urbanisme en vigueur afin d'y intégrer les îlots de chaleur et les mesures permettant de les atténuer;
2. Une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 2024-03 aura lieu **le 23 septembre 2024 à 19 h 30 à la salle du Conseil**
3. Le projet de règlement vise à modifier le règlement d'urbanisme en vigueur afin d'y intégrer les îlots de chaleur et les mesures permettant de les atténuer.
4. Une copie du projet de règlement et une copie de la carte des zones principalement concernées peuvent être consultées au bureau municipal situé au 309 de la 4^{ème} Avenue à Saint-Paul-de-Montminy du lundi au vendredi de 9 h à midi et de 13 h à 16 h ou en ligne à l'adresse suivante <https://www.stpauldemontminy.com/>.

Donné à Saint-Paul-de-Montminy, ce 6^e jour de septembre 2024

Claudette Aubé
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe